

Groupe de travail « Allocation progressive des moyens en lycées et LP »

Le groupe de travail « Allocation progressive des moyens en LGT et LP » s'est réuni le 11 mai dernier en présentiel et par visioconférence.

Etaient invités à y participer des représentants des instances syndicales siégeant dans le Groupe permanent (dit « Groupe Blanchet ») et des Proviseurs « non syndiqués ».

Sylvie Gosset, SGA, et Karine Pillon animaient les échanges. Madame Desmarests de la DOS assurait le support technique et le secrétariat de séance.

Monsieur le Recteur a souhaité qu'une réflexion s'engage sur les critères d'allocation de moyens (DHG) des LGT et LP.

Madame Pillon a rappelé les critères actuels : dotation à la structure basée sur les horaires réglementaires (obligatoire) et une enveloppe complémentaire au regard d'un effectif théorique arrêté par projection après les constats de rentrée (octobre pour le pré-bac et novembre pour le post-baccalauréat qui déterminent un nombre de divisions par niveau (Base théorique : 35 élèves/1 division). Une marge globale de 0,68% de la dotation académique reste disponible au terme de cette ventilation et est octroyée proportionnellement à chaque établissement (103 000 heures / 0,68% soit 400 heures environ). Elle évoque également le mode de calcul du ratio HP/HSA.

Madame Gosset convient qu'il s'agit d'un financement à minima des enseignements.

La couverture des heures d'options est évoquée, de même que les contraintes des salles de sciences qui limitent de fait la capacité d'accueil et nécessitent un accroissement des groupes. Il en va de même pour toutes les salles spécialisées et certains enseignements spécifiques, notamment dans le domaine professionnel, où des contraintes de sécurité viennent se surajouter aux contraintes techniques. Les groupes de langues vivantes sont aussi très consommateurs de moyens.

De plus, dans le cadre de la réforme du LGT, les établissements qui ne disposent pas d'un nombre suffisant de Premières ou de Terminales peinent à proposer une offre de spécialité élargie et à la mettre en œuvre. Se pose la question du « menu » ou de la « carte ». La réforme veut la « carte » très consommatrice de moyens. Certains établissements ont adopté le « menu » qui permet une gestion plus sécurisée des moyens et des emplois du temps, mais qui contraint le choix d'orientation des élèves.

Est évoquée également la préparation des épreuves orales terminales du baccalauréat (Grand oral et Chef d'œuvre) qu'il est difficile d'organiser dans des classes de 35 élèves

Madame Pillon a découvert des attributions qui ne correspondent pas exactement à cette répartition qu'elle estime relever de « l'histoire » de certains établissements mais qui ne se justifient plus aujourd'hui. Des rééquilibrages sont possibles voire nécessaires mais ne pourront que s'inscrire dans le temps au regard de « sur-dotations » pouvant atteindre plusieurs dizaines d'heures. Une reprise totale et immédiate ne serait pas supportable par les lycées concernés.

Une marge de manœuvre existe donc et un regard porté sur des critères nouveaux liés au profil des établissements peut être une piste à parcourir.

Parmi les critères qui pourraient être retenus, mais qu'il faut hiérarchiser et quantifier (définition d'un barème) : rural/urbain (éloignement des centres urbains) ; concurrence du privé ; « attractivité » de l'établissement ; « nature de l'établissement » / Cité scolaire ou non (mutualisation des moyens ?) ; Indice de Position Sociale (IPS). Ce dernier item méritant une attention toute particulière.

Après deux heures d'échanges, il est convenu de poursuivre la réflexion lors d'une prochaine réunion dont la date n'a pas été fixée en séance. Son objet sera de lister les critères nouveaux de dotation qui pourraient être retenus et d'établir un barème d'attribution.

